

10^{ème}
DUATHLON de
Saint-Dié-des-Vosges

Dimanche 31 mars 2019

REGLEMENT DE L'EPREUVE

- 1) **TYPE DE MANIFESTATION** Duathlon (course au calendrier officiel FFTri)

- 2) **DATE** Dimanche 31 mars 2019

- 3) **ORGANISATEUR** **Triathlon Club Déodatien** (club agréé FFTri)

- 4) **LIEU** **Circuit automobile du Geoparc**
Rue Dieudonné Dubois
88100 Saint-Dié-des-Vosges

Parking : au bout de la rue Dieudonné Dubois (fléché)

5) EPREUVES

- Au programme, 4 courses, ouvertes aux licenciés FFTri **et non-licenciés** :

<i>Course</i>	<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>	<i>Age</i>
JEUNES 1	Mini-Poussins Poussins	2013 et 2012 2011 et 2010	6-7 ans 8-9 ans
JEUNES 2	Pupilles Benjamins	2009 et 2008 2007 et 2006	10-11 ans 12-13 ans
DISTANCE XS	à partir de Benjamins	2007 et avant	12 ans et +
DISTANCE S multi-enchaînements	à partir de Cadets	2003 et avant	16 ans et +

• CHALLENGE

Un challenge combiné XS+S est proposé avec tarif préférentiel (voir chapitre11) :

- classement par addition du temps total des courses XS et S
- accessible à partir de la catégorie Cadets (16 ans et +)
- **inscription uniquement via Sporkrono.fr + option « Pack Challenge »**
- pas de classement au Challenge si inscriptions dissociées aux 2 courses
- **récompenses aux 3 premiers scratch Hommes et Femmes**

6) DISTANCES

	<i>Course à pied N°1</i>	<i>Vélo N°1</i>	<i>Course à pied N°2</i>	<i>Vélo N°2</i>	<i>Course à pied N°3</i>
JEUNES 1	300 m	1,25 km	300 m		
JEUNES 2	500 m	4,2 km (en 2 tours)	500 m		
DISTANCE XS	2,5 km (en 2 tours)	10,5 km (en 5 tours)	1,25 km		
DISTANCE S multi-enchaînements	2,5 km (en 2 tours)	10,5 km (en 5 tours)	2,5 km (en 2 tours)	10,5 km (en 5 tours)	2,5 km (en 2 tours)

7) **INSCRIPTIONS**

- **par internet, jusqu'au Jeudi 28/03/2019 – 23h59 :**
Sur le site de Sporkrono - <https://www.sporkrono.fr/>
- **par courrier jusqu'au Mercredi 27/03/2019**, cachet de la poste faisant foi :
 - bulletin d'inscription disponible sur demande et sur la page Facebook **Duathlon de Saint-Dié**
 - règlement par chèque (à l'ordre de *Triathlon Club Déodatien*)Dossier **complet** à renvoyer à : *MOREL Mélanie*
10 impasse Henri Grandblaise, Appt 12
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **sur place, le jour de la course :**
 - Majoration = 2€ pour courses JEUNES 1 et JEUNES 2
 - = 5€ pour les courses XS et S.Dans la limite des places disponibles (voir « HORAIRES » pour inscription sur place)

Renseignements inscriptions : melmorel88@gmail.com / 06.64.71.54.52

8) **HORAIRES**

	JEUNES 1	JEUNES 2	XS	S multi-enchaînements
Inscription sur place Retrait des dossards	8h00		10h00	
Limite inscription sur place Limite retrait des dossards	9h15		11h45	13h30
Ouverture parc à vélo	9h15		11h45	13h30
Fermeture parc à vélo	9h50		12h35	14h20
Briefing course	9h50	10h20	12h35	14h20
<u>DEPART</u>	<u>10h00</u>	<u>10h30</u>	<u>12h45</u>	<u>14h30</u>
Retrait vélos du parc	10h50 à 11h30		13h30 à 14h00	16h30
PODIUMS	11h30		16h30	

9) **NOMBRE DE CONCURRENTS**

- Pour les JEUNES 1 (Mini-poussins / Poussins) : 100 concurrents max.
- Pour les JEUNES 2 (Pupilles / Benjamins) : 100 concurrents max.
- Pour la course DISTANCE XS (Benjamins et +) : 200 concurrents max.
- Pour la course DISTANCE S (Cadet et +) : 200 concurrents max.

10) PARCOURS DES EPREUVES

...voir Annexes

11) TARIFS

TARIFS	Licenciés FFTri <u>Compétition</u>	Non licenciés (1) Licenciés FFTri Loisir (1)
JEUNES 1	5 €	7 €
JEUNES 2	6 €	8 €
DISTANCE XS	15 €	17 €
DISTANCE S	20 €	25 €
PACK CHALLENGE	30 €	35 €

(1) supplément Pass Compétition inclus (assurance)

Pour les inscriptions SUR PLACE :

- majoration de 2€ pour les courses JEUNES 1 et JEUNES 2
- majoration de 5€ pour les courses XS et S

12) RETRAIT DES DOSSARDS

- Pour les **licenciés FFTRI**
 - présentation de la licence **saison 2019** valide
 - acquittement des droits d'inscription

- Pour les **non licenciés**
 - acquisition d'un « pass compétition » (inclus dans le tarif non licenciés)
 - présentation d'un **certificat médical datant de moins de 12 mois** à la date de l'épreuve et spécifiant la « *non contre-indication à la pratique sportive **en compétition** du duathlon* »
 - acquittement des droits d'inscription

- Pour les **Mineurs**
 - présentation d'une autorisation parentale obligatoire

13) REGLEMENT

Le présent règlement s'appuie sur la Règlementation Générale 2019 de la FFTri
<http://www.fftri.com/reglementation-sportive>

Un briefing explicatif sera effectué 10min avant le départ de chaque course

- le **drafting est autorisé sur toutes les courses** (*drafting* : course en peloton, prise d'aspiration du cycliste qui est devant soi)
- **les prolongateurs sont autorisés mais** ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, **ne doivent pas dépasser la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins et doivent être pontés (joints) de façon rigide**

- les **roues à rayons** doivent comporter **16 rayons minimum**
- le pointage du nombre de tours (course à pied et vélo) se fera via la puce fournie, mais **aucun comptage ne sera affiché** – les concurrents devront donc compter et mémoriser le nombre de tours eux-mêmes. **En cas d'erreur (tours manquants), le concurrent ne sera pas classé**
- les vélos équipés d'assistance électrique sont interdits
- **le port du casque à coque rigide**, jugulaire fermée, **est obligatoire** durant toute l'épreuve cycliste, ainsi que pendant les transitions avec le vélo en main
- il est interdit de monter sur le vélo dans l'aire de transition
- les ceintures porte-dossard sont autorisées avec fixation du dossard en 3 points minimum
- **les concurrents n'utilisant pas de ceinture porte-dossard devront mettre deux dossards (un devant + un derrière), fixés avec 3 épingles minimum chacun**
- chaque coureur devra se munir d'épingles pour accrocher ses dossards
- il est interdit aux concurrents de recevoir une quelconque aide extérieure à l'organisation, qu'elle soit de nature matérielle (ravitaillement, abandon vêtement ...) ou immatérielle (poussée, aide réparation...)
- les appareils sonorisés (type MP3) ne sont pas autorisés
- les sanctions sont celles appliquées par la FFTri et les décisions des arbitres sont sans appel
- **PARC VELO** : pour toute la course, le concurrent devra utiliser un seul et même emplacement correspondant à son numéro de dossard

14) **SECURITE**

- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de dégradation, perte ou vol de matériel, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'aire de transition
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dégâts causés par un accident consécutif aux conditions météorologiques, à un mauvais état de santé ou à un mauvais entretien du matériel du concurrent
- Un poste de secours sera installé près de l'aire d'arrivée durant toute la durée de la manifestation

15) **ENVIRONNEMENT**

- Aucun concurrent ne doit sortir du balisage afin de préserver l'intégrité de l'environnement
- Tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes...), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet, sera sanctionné par les arbitres officiels

16) **DROIT A L'IMAGE**

- les organisateurs du 10^{ème} DUATHLON de Saint-Dié-Des-Vosges se gardent le droit :
 - de diffuser les photos prises lors de l'épreuve sur le site internet du club
 - de les mettre également à disposition des partenaires de la manifestation
- caméra embarquée : l'utilisation des caméras embarquées par les concurrents est autorisée, mais les images réalisées ne peuvent pas être utilisées à des fins juridiques contre l'organisateur
- les organisateurs se donnent également la possibilité d'utiliser les photos dans le but de promouvoir l'épreuve ou la discipline sportive

17) **ANNULATION DE LA MANIFESTATION SPORTIVE**

- En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés

*Fait à SAINT-DIE-des-VOSGES
Le 23 janvier 2019*